Plateforme des ONG françaises pour la Palestine Questions-clés pour les candidats

• Reconnaîtrez-vous de manière bilatérale L'Etat de Palestine ?

J'ai, depuis 2007, constamment réaffirmé mon engagement en faveur de la création d'un Etat palestinien démocratique, viable et pacifique. Je l'ai notamment rappelé dans un discours prononcé à la Knesset à l'occasion de la visite d'Etat que j'ai effectuée en Israël en juin 2008. Aujourd'hui, plus que jamais, cet objectif est essentiel à mes yeux, dans la mesure où il répond aux légitimes aspirations des Palestiniens et conditionne l'instauration d'une paix durable dans la région. Cependant, la reconnaissance de l'Etat palestinien par la France ne doit pas être un geste purement symbolique. Je souhaite que cette décision vienne marquer l'aboutissement de négociations permettant de déboucher sur des solutions concrètes. La France, qui a été particulièrement active depuis 2007 en apportant un soutien continu à l'Autorité palestinienne, et ce malgré des pressions souvent très fortes, continuera à s'impliquer fortement dans les efforts de paix.

La France a toujours été, est aujourd'hui et restera demain dans le camp de la paix. Je soutiens pleinement les responsables palestiniens, au premier rang desquels le Président de l'Autorité palestinienne, engagés en favuer de l'édification d'un État palestinien vivant en paix et en sécurité avec l'État d'Israël. Ce point est crucial. Comme je l'ai rappelé, le 21 septembre dernier, devant l'Assemblée générale des Nations Unies: si quiconque à travers le monde menaçait l'existence d'Israël, la France serait aux côtés d'Israël. C'est par le biais de négociations entre Israéliens et Palestiniens que l'objectif de deux États coexistant en paix et en sécurité sera atteint. La reconnaissance de l'Etat palestinien par la France sera l'un des aboutissements du processus qui devra permettre d'établir une paix durable.

A l'avenir, j'appellerai de nouveau les deux parties à faire tous les compromis nécessaires pour que ces négociations puissent reprendre. La France et l'Europe ont, dans cette perspective, un rôle majeur à jouer dans les prochaines négociations. Je suis d'ailleurs convaincu que le renforcement des relations entre l'Union européenne et l'Autorité palestinienne, à l'image du dialogue politique que j'ai souhaité engager durant la présidence française de l'Union européenne en 2008, contribuera de façon déterminante au progrès de la paix. Dans un premier temps, la reconnaissance, le 26 juillet 2010, du nouveau statut de la Délégation générale de Palestine en France, devenue « Mission de Palestine » et dirigée par un chef de Mission ayant rang d'ambassadeur, constitue une étape importante dans le processus de reconnaissance de l'Etat palestinien par la France.

Soutiendrez-vous l'entrée de plein droit de l'Etat Palestinien au Nations unies ?

Lors de mon intervention devant l'Assemblée générale des Nations Unies le 21 septembre dernier, j'ai proposé que l'on travaille à une résolution assurant à la Palestine un statut d'État observateur au sein de l'ONU. Je continue à penser qu'une telle résolution constituerait une avancée décisive vers la reconnaissance d'un État palestinien, sans créer de confrontation diplomatique majeure. Dans le contexte actuel, une démarche au Conseil de sécurité déboucherait à l'inverse sur un blocage, dont les conséquences pourraient s'avérer extrêmement dommageables, non seulement au processus de reconnaissance d'un Etat palestinien mais à l'ensemble des négociations de paix.

Cette position n'implique nullement que la France se prononce en faveur du statu quo. Bien au contraire, je souhaite poursuivre le travail engagé en vue de la reconnaissance internationale d'un Etat palestinien. C'est pourquoi, dans le prolongement de la démarche proposée par la France à l'Assemblée générale des Nations Unies, j'ai souhaité que la France soutienne l'adhésion de la Palestine à l'UNESCO. Acquise le 31 octobre 2011, cette adhésion me paraît à la fois prometteuse pour l'avenir et significative de l'évolution irréversible qui est aujourd'hui engagée. L'UNESCO a, en effet, pour vocation de travailler à la construction en commun d'une culture de la paix au sein de la communauté internationale. Cette ambition revêt bien évidemment une importance toute particulière pour la Palestine.

 Quelles mesures restrictives comptez-vous mettre en place en ce qui concerne l'importation de produits des colonies en France et dans le reste de l'Union Européenne? Quelles mesures comptez-vous prendre pour dissuader les entreprises françaises et européennes impliquées dans les colonies israéliennes?

Mes prises de position ont toujours été claires : comme la communauté itnerntionale tout entière, j'estime que la colonisation en Cisjordanie doit cesser. Elle constitue un obsactle à la paix et met en péril la possibilité de créeer un Etat palestnien. Je l'ai notamment rappelé au moment de la non-reconduction du moratoire sur les constructions dans les territoires occupés en 2010. Depuis lors, la voix de la France s'est fait entendre dans les différentes enceintes internationales pour dénoncer l'impact négatif des nouvelles constructions dans diverses colonies, à Jérusalem-Est comme en Cisjordanie.

Pour autant, je suis défavorable aux mesures discriminatoires prises vis-à-vis des importations de produits en provenance des colonies israéliennes. Les restrictions aux échanges commerciaux, dès lors qu'elles ne sont pas justifiées par des motifs économiques, ne peuvent suppléer la négociation et l'engagement politiques. Elles ne peuvent, au contraire, qu'aggraver des situations matérielles souvent difficiles. Je ne suis donc pas favorable à des sanctions économiques pour régler une question aussi complexe que celles des relations israélo-palestiniennes. Toutefois, je considère comme essentiel d'appliquer avec rigueur les textes et accords existants. A ce titre, il est important que les dispositions de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël soient exactement suivies, y compris en ce qui concerne les produits provenant des colonies israéliennes.

Au-delà des dispositions relevant du cadre juridique, je condamne fermement toutes les actions de boycott des produits en provenance d'Israël et des colonies israéliennes. La discrimination ne sera jamais une réponse constructive aux difficultés du peuple palestinien. C'est, au contraire, le développement économique et la création de richesse qui pourront efficacement préparer la coexistence de deux Etats modernes et viables. C'est pourquoi, je tiens à ce que les efforts de la France au sein du comité des donateurs se poursuivent et s'amplifient. Grâce à cette action, le processus de construction des institutions étatiques palestiniennes, lancé lors de la conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien que j'ai réunie à Paris en décembre 2007, se poursuit et confirme la capacité de l'Autorité palestinienne à assumer la gestion d'un État fonctionnel. Dans cette perspective, j'agirai pour encourager le développement économique à Gaza et en Cisjordanie et je proposerai une nouvelle conférence des donateurs dans le contexte d'une relance du processus de paix.

• Établirez-vous une transparence dans la coopération militaire entre la France et Israël et un moratoire tant qu'elle n'est pas établie ?

La France entretient de solides relations bilatérales avec Israël dans le domaine de la défense, dans l'intérêt des deux pays. Notre coopération militaire repose sur des consultations stratégiques au niveau politique, ainsi que sur un dialogue entre les autorités militaires de nos deux pays. Le dialogue stratégique permet des échanges sur les questions de sécurité régionale, ainsi sur la dimension européenne et méditerranéenne de notre politique au Proche et au Moyen-Orient. Par ce biais, la France peut faire entendre sa voix plus efficacement que par le biais d'une éventuelle suspension de notre coopération militaire.

Dans le même temps, il me paraît important que nos deux États continuent à assurer séparément la préparation du personnel militaire et ne développent aucun accord concernant un entraînement conjoint de nos soldats. Dans le domaine de l'armement, nos échanges avec Israël s'inscrivent dans le cadre d'accords bilatéraux en matière de recherche et de coopération industrielle. Cette évolution me paraît positive, dès lors qu'elle ne nuit pas à la transparence de notre politique d'exportation d'armements. C'est pourquoi, j'ai souhaité qu'un réel contrôle de ces contrats soit assuré par une commission interministérielle, dans le cadre défini chaque année par notre plan national stratégique des exportations de défense et en conformité avec la législation communautaire concernant les biens à double usage, civil et militaire.

Que comptez-vous faire pour la levée du blocus de Gaza ?

Ma position sur le blocus de Gaza est constante. J'ai régulièrement appelé Israël à la levée de ce blocus qui constitue une politique contreproductive et inefficace. Depuis 2007, j'ai voulu que notre diplomatie, conjointement avec nos partenaires européens, se mobilise pour obtenir des avancées en ce sens, sans transiger pour autant quant aux légitimes préoccupations d'Israël concernant sa sécurité. Conformément à la résolution votée le 8 janvier 2009 par le Conseil de sécurité, mon objectif est de parvenir à une solution véritablement durable : il ne s'agit pas seulement pour les autorités israéliennes de permettre l'acheminement de l'aide internationale à Gaza, mais bien de faire en sorte que les projets de développement et de reconstruction menés par les Nations Unies puissent être réalisés sans obstacle et que l'accès aux Territoires palestiniens soit facilité.

Le développement de l'activité économique à Gaza dépend de la levée du blocus, mais il doit aussi être encouragé et préparé dès maintenant. Dans cette perspective, la coopération du gouvernement israélien me paraît essentielle. C'est pourquoi, j'ai soutenu toutes les décisions prises par Israël en vue de favoriser les exportations en provenance de Gaza, notamment en modernisant les points de passage entre Gaza et le territoire israélien. J'entends également œuvrer pour une mise en œuvre rapide des engagements pris par le gouvernement israélien et pour une ouverture rapide des circuits commerciaux de Gaza vers la Cisjordanie et les autres pays de la région.